

Il est généralement admis dans le Landerneau castelrennais que l'appellation de *Rennes-les-Bains* est relativement moderne au motif qu'elle n'apparaît que vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. En l'espèce, c'est à la fois faux et exact. Faux car cette affirmation fait abstraction de ce qu'écrit le chanoine Sabarthès dans son *Dictionnaire topographique du département de l'Aude* paru en 1912 qui indique le nom de *Règnes les Bains* en 1406 (*Bibl. Carc., ms. 9551, f. 11*). Exact car aucun document connu, entre 1406 et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ne signale Rennes-les-Bains comme nom de la station thermale plus couramment nommée *Bains de Rennes*, *Les Bains* ou encore *Les Bains de Montferrand*. Pourtant, au cours de mes recherches en archives, il m'a été donné de découvrir un document, établi durant la période 1753-1755, relatif aux impositions de François d'Haupoul où est mentionné le nom de *Rennes-les-Bains*.

*Diocèse d'Albi*  
*Comme de Nior*  
M. François d'Haupoul de Manfeson Sup. de  
Roquesol, Nior albarhau lieux jusqz au rolle  
rural de la Comm. de Nior art. 1<sup>er</sup> 1750 1751. 1752 1753  
pour chaque année art. 1<sup>er</sup> 17. 18. 4

*Comme de Daperet*  
Le même jusqz au rolle rural de la Comm. de  
pour chaque année 1750 1751. 1752. 1753 Souverainement  
de la Comm. de Manfeson art. 1<sup>er</sup> 3. 12. 6

*Comme de Granet*  
Le même jusqz au rolle rural de la Comm. de  
1751. 1752. 1753 art. 1<sup>er</sup> Souverainement de la Comm. de  
d'Haupoul 3. 13. 9.

Le même au même rolle 1750 1751. 1752 1753  
art. 31 Souverainement de la Comm. de Manfeson 1. 2

*Comme de Rennes les Bains*  
Le même jusqz au rolle noble de la Comm. de  
1750 1751 art. 1<sup>er</sup> Souverainement de la Comm. de Manfeson  
de Aurillon 263

Le même au rolle rural de la Comm. de  
1750 1751. art. 1<sup>er</sup> Souverainement de la Comm. de Manfeson 2. 2

Le même au rolle de biens fondz 1752 1753. 265. 2  
art. 1<sup>er</sup> Souverainement